#### SEANCE DU VENDREDI 28 MAI 2004

#### **COMPTE-RENDU**

Publié par extrait, en exécution de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal a pris les délibérations suivantes :

M. le Maire n° 1 - Désignation du Secrétaire.

Melle SAUVEGRAIN est désignée en qualité de Secrétaire.

M. le Maire n° 2 - Pouvoirs.

M. le Maire n° 3 - <u>Approbation du Procès-Verbal de la séance du vendredi 19</u> mars 2004.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire n° 4 - <u>Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur</u> délégation de pouvoirs.

M. le Maire effectue un compte rendu des décisions prises sur délégation de pouvoirs portant sur des marchés, des emprunts, des affaires financières, des fixations de tarifs, des attributions et désistements de location, des assurances, des contentieux, des préemptions en D.P.U.

#### Adopté à l'unanimité.

M. le Maire n° 5 - Communications diverses.

M. le Maire donne lecture des remerciements reçus à l'occasion de l'attribution de subventions et pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de manifestations.

M. KAFTANJIAN n° 6 - <u>Amicale des Anciens des Commandos de Chasse de</u> Gendarmerie en Algérie. Attribution d'une subvention.

A l'occasion de leur Congrès National se déroulant à Orléans le 21 mai 2004, il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention de 150 € à l'Amicale des Anciens des Commandos de Chasse de Gendarmerie en Algérie.

Adopté à l'unanimité.

M. DUPONT n° 7 - Fleurissement. Communication.

Le Conseil Municipal prend acte.

#### M. CARRE

# n° 8 - Z.A.C. du Clos Rozay et Z.A.C. Candolle. Point des dossiers. Communication.

M. CARRE présente les préfigurations des bâtiments qui seront érigés dans la Z.A.C. du Clos Rozay d'une part, dans la Z.A.C. Candolle d'autre part, et dont les permis de construire sont déjà en cours d'examen au Service du Droit des Sols à la Mairie.

#### Le Conseil Municipal prend acte.

#### M. CARRE

## n° 9 - Z.A.C. Candolle. Approbation d'une convention de participation à la réalisation des équipements publics.

Par délibération en date du 7 mars 2003, la Ville a approuvé le dossier de réalisation de la Z.A.C. Candolle.

M. COUTEAU, propriétaire dans l'emprise de la Z.A.C. de terrains pour une superficie totale de 7 039 m², a fait connaître à la Ville son souhait de procéder lui-même avec le concours de la Société SAMI Promotion aux constructions prévues sur les terrains.

Les nouvelles dispositions de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (S.R.U.) prévoient dorénavant la possibilité pour les propriétaires particuliers qui souhaitent construire directement dans une Z.A.C. de contractualiser avec la Ville le programme et les modalités financières de participation.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention de participation à la réalisation d'équipements publics de la Z.A.C. Candolle, à passer avec M. COUTEAU, ainsi que le cahier des prescriptions architecturales correspondant.

#### Adopté à l'unanimité.

#### M. CARRE

## n° 10 - Z.A.C. Candolle. Voirie à réaliser. Echanges de terrains et travaux annexes complémentaires.

Compte tenu du projet de réaliser une voie nouvelle de maillage entre les rues Fosse de Meule et du Lièvre d'Or, il est proposé au Conseil Municipal de décider :

- \* d'acquérir des parcelles aux Consorts COUTEAU :
- pour 125 m², représentant une partie d'un hangar, moyennant le prix de 14 375 € auquel s'ajoute l'indemnité de remploi de  $2\,406,25\,$ €,
- pour 5 m² correspondant à l'application d'un pan coupé, moyennant le prix de 750  $\in$ ,
- \* de prendre à la charge de la Ville les travaux de démolition, scindement et reprise sur une parcelle ;
- \* de verser aux Consorts COUTEAU une indemnité de  $17\,081,55\,\in\,$  pour les travaux qu'ils acceptent de réaliser consécutivement à la démolition du hangar ;

- Séance du vendredi 28 mai 2004 -
- \* de céder aux Consorts COUTEAU un délaissé de 21 m² moyennant le prix de 1 218 € le m²,

le tout donnant lieu à une soulte à la charge de la Ville de 33 394.80  $\in$ .

#### Adopté à l'unanimité.

#### M. CARRE

n° 11 - Z.A.C. du Clos Rozay. Résiliation partielle d'un bail emphytéotique et cession de terrains. Approbation de diverses mutations foncières entre la Ville, l'O.P.A.C. d'Orléans et l'aménageur Bâtir Centre.

La Ville d'Orléans a négocié la résiliation partielle du bail emphytéotique dont l'O.P.A.C. d'Orléans est titulaire sur une assiette foncière où a été construit un foyer logement pour personnes mal voyantes rue Fosse de Meule. Il convient de retrouver la libre disposition d'une bande d'alignement déjà aménagée en trottoir public et l'emprise foncière nécessaire à la réalisation d'une voie nouvelle dans le cadre de la Z.A.C. du Clos Rozay.

Il est donc proposé au Conseil Municipal:

- 1°) de décider de signer avec l'O.P.A.C. d'Orléans un avenant pour résilier partiellement le bail emphytéotique portant sur des parcelles représentant une surface totale de 789 m² d'une part, et une bande de terrain correspondant à l'alignement des rues Fosse de Meule et Chardon d'une surface de 170 m², cette résiliation partielle de l'assiette foncière du bail intervenant à titre gratuit ;
- $2^{\circ}$ ) de décider de céder une partie de l'assiette foncière correspondant à des parcelles grevées du bail emphytéotique modifié, à l'O.P.A.C. d'Orléans, ladite transaction emportant pour l'O.P.A.C. confusion de sa qualité d'emphytéote et de propriétaire, et intervenant à titre onéreux moyennant une indemnité de 241  $120 \in$ ;
- 3°) de décider de céder à la Société Bâtir Centre, aménageur de la Z.A.C. du Clos Rozay, les parcelles suivantes :
- le terrain d'emprise de la future voie nouvelle de la Z.A.C. , à l'euro symbolique, aux conditions et charges prévues par la convention d'aménagement,
  - une autre parcelle au prix de 15 303,92 €.

#### Adopté à l'unanimité.

#### AFFAIRES FINANCIERES

#### M. MARTIN

#### n° 12 - <u>Décision modificative n° 5.</u>

Afin de régulariser l'imputation budgétaire de certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser des transferts et des ouvertures de crédits, dont le détail figure dans la délibération.

#### M. MARTIN

### n° 13 - O.P.A.C. d'Orléans. Garantie d'un emprunt de 45 735 €. Approbation d'une convention.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie de la Ville à l'O.P.A.C. d'Orléans à hauteur de 22 867,50 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 45 735 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer une opération de réhabilitation de 54 logements de la Cité du Champ Rond à Orléans.

#### Adopté à l'unanimité.

#### M. MARTIN

#### n° 14 - <u>S.E.M.D.O. Garantie d'un emprunt de 1 000 000 €.</u> <u>Approbation d'une convention.</u>

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à la S.E.M.D.O. à hauteur de 800 000 € représentant 80 % d'un emprunt de 1 0000 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne du Val de France Orléanais. Cet emprunt est destiné à financer la réalisation de la Z.A.C. de l'Ilot de la Râpe.

#### Adopté à l'unanimité.

#### M. MARTIN

## n° 15 - Opérations d'investissement. Demandes de subventions auprès du Département au titre des années 2004 et 2005.

Comme chaque année, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur les demandes de subventions à présenter auprès du Département, en matière d'investissement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal:

- 1°) de confirmer les demandes de subventions que la Ville présente auprès du Département, soit au titre de l'année 2004, soit au titre de l'année 2005, pour obtenir des subventions pour l'ensemble des opérations d'investissement détaillées dans la délibération, soit en renouvellement, soit en première demande ;
- 2°) de solliciter l'autorisation de préfinancer, les projets étant dans certains cas, très avancés ;
- 3°) de décider de prolonger la mise à disposition gracieuse pour une période qui reste à déterminer des gymnases municipaux pour l'usage des collèges d'Orléans en contrepartie de l'attribution d'une subvention du Département à hauteur de 1 500 000 € pour permettre le financement du complexe sportif de la Source.

#### PERSONNEL

#### M. KAFTANJIAN

### n° 16 - <u>Cabinet du Maire. Rémunération des collaborateurs de</u> cabinet. Augmentation de l'enveloppe.

Le Conseil Municipal étant compétent pour déterminer le montant des crédits budgétaires alloués aux emplois de Collaborateurs de cabinet, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le réajustement de cette enveloppe à compter du 1<sup>er</sup> juin 2004, en l'augmentant de la somme de 2 341,15 € (charges patronales incluses) pour l'année 2004.

### Adopté par 42 voix. Il y a 13 abstentions.

#### M. KAFTANJIAN

## n° 17 - Agents participant à l'organisation des élections. Attribution d'une indemnité.

Compte tenu de la réduction de l'amplitude horaire de certaines élections (européennes, référendum), il est proposé au Conseil Municipal :

- 1°) d'adopter le principe d'un dispositif distinguant deux types d'élections, et réactualisant les taux (valeur du point au 1<sup>er</sup> janvier 2004), soit :
- 1<sup>ère</sup> catégorie : les élections européennes, présidentielles, législatives, régionales, cantonales, municipales et les référendums ;
- 2<sup>ème</sup> catégorie : les autres consultations électorales qui ont lieu dans la journée en semaine ;
- 2°) de décider d'octroyer une indemnité forfaitaire complémentaire pour les agents soumis au régime des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires, selon des modalités identiques aux bénéficiaires des indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;
- 3°) de décider d'appliquer ce même régime à chaque consultation électorale et de réactualiser les tarifs en fonction de l'augmentation de la valeur du point de la Fonction Publique.

#### Adopté à l'unanimité.

#### M. KAFTANJIAN

## n° 18 - Transaction avec un adjoint administratif principal 1ère classe. Approbation.

Suite à un contentieux avec un agent de la Ville mis à la retraite d'office pour invalidité, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la transaction en faveur de cet Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe permettant :

- le versement d'une somme de 10 000 € correspondant à la réparation des préjudices physique, esthétique et moral subis par l'intéressé du fait de sa mise à la retraite d'office pour inaptitude totale et définitive à l'exercice de sa profession :
- la renonciation par l'intéressé à tout recours dans le cadre de son dossier.

#### ACTION CULTURELLE

#### M. CHAMPIGNY

## n° 19 - Associations « Le Théâtre de l'Imprévu », « Le pays où le ciel est toujours bleu » et « Lumen ». Approbation de conventions.

Les associations « Le Théâtre de l'Imprévu », « Le pays où le ciel est toujours bleu » et « Lumen » témoignent depuis plusieurs années de la grande qualité des actions développées au sein de leur structure associative respective, et constitue des ressources dans le paysage culturel de notre ville.

La Ville d'Orléans s'attachera particulièrement à les soutenir dans leur démarche de sensibilisation des publics à la diversité des pratiques artistiques et culturelles et conclura des conventions précisant les modalités du partenariat.

L'engagement financier de la Ville s'est traduit déjà par le versement de 5 000 € pour l'année 2004 accordés à chacune de ces associations.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les conventions à passer respectivement avec « Le Théâtre de l'Imprévu », « Le pays où le ciel est toujours bleu » ainsi que l'association « Lumen », définissant les orientations et actions soutenues.

Les attributions de subventions pour les années 2005 et 2006 seront adoptées par voie d'avenant à ces conventions.

#### Adopté à l'unanimité.

#### M. CHAMPIGNY

## n° 20 - Archilab 2004. Conditions d'accueil des architectes, critiques et journalistes. Prise en charge de frais divers.

Les 6<sup>ème</sup> Rencontres Internationales d'Architecture d'Orléans comprendront trois journées de tables rondes les 13, 14 et 15 octobre 2004 et le vernissage de l'exposition aura lieu le 15 octobre 2004. L'exposition sera ouverte au public du 16 octobre au 31 décembre 2004.

Au titre de cette manifestation, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les conditions de prise en charge des frais de déplacement et de séjour des architectes, critiques et journalistes, détaillés dans la délibération.

#### Adopté à l'unanimité.

#### M. CHAMPIGNY

# n° 21 - Orléans'Jazz 2004. Parrainage du Crédit Mutuel et de la Caisse d'Epargne du Val de France Orléanais. Approbation de conventions.

La Caisse d'Epargne du Val de France Orléanais et le Crédit Mutuel Région Centre, parrains de l'édition 2003, ont manifesté le souhait de soutenir le festival Orléans' Jazz 2004.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les conventions de parrainage à passer respectivement avec la Caisse d'Epargne

du Val de France Orléanais et la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel du Centre déterminant les engagements des parties dans le cadre de leur soutien à Orléans'Jazz, à hauteur respective de 13 000 € T.T.C. et 12 000 € T.T.C.

#### Adopté à l'unanimité.

#### M. CHAMPIGNY

#### n° 22 - Service Archéologique. Demande d'agrément par l'Etat.

La loi du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive dispose : lorsqu'une collectivité territoriale est dotée d'un service archéologique agréé par l'Etat et qu'elle réalise, à la demande de l'établissement public d'archéologie préventive (l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives — I.N.R.A.P.), les opérations archéologiques, les travaux d'aménagement exécutés par cette collectivité territoriale pour elle-même sont exonérés de la redevance d'archéologie préventive au prorata de sa participation.

Cet agrément permet de réaliser des opérations d'archéologie préventive sans passer convention avec l'I.N.R.A.P. qui perd son monopole.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de demander l'agrément par l'Etat du Service archéologique de la Ville.

#### Adopté à l'unanimité.

#### M. CHAMPIGNY

#### n° 23 - <u>Musée des Beaux-Arts. Acquisition d'œuvres de Thomas</u> Desfriches. Demande de subvention auprès du F.R.A.M.

Lors d'une vente publique, le Musée des Beaux-Arts s'est porté acquéreur de trois œuvres de Aignan Thomas Desfriches pour un montant de  $40\ 249,24$  €.

Ces toiles constituent un témoignage rare de l'activité picturale de l'amateur surtout connu pour ses qualités de dessinateur et de paysagiste de vues des environs d'Orléans, des bords de Loire et du Loiret.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter auprès du F.R.A.M. une subvention aussi élevée que possible pour l'acquisition d'œuvres de Thomas Desfriches au musée des Beaux-Arts.

#### Adopté à l'unanimité.

#### M. CHAMPIGNY Mme HEAU

# n° 24 - E.N.M.D.A.D. Frais d'inscription et de scolarité. Année scolaire 2004-2005. Tarification. Musique à l'Institut. Tarification. Année 2004.

Il est proposé au Conseil Municipal:

1°) d'approuver la reconduction des tarifs 2003-2004 relatifs aux frais d'inscription et de scolarité de l'E.N.M.D.A.D. pour l'année scolaire 2004-2005, selon les tableaux joints à la délibération qui prennent en compte la mesure d'incitation au paiement, en instaurant l'exigibilité du montant total des frais d'inscription et de scolarité en une seule fois, en cas de non respect du délai de paiement fixé pour le premier versement ;

- Séance du vendredi 28 mai 2004 -
- 2°) de décider que ces tarifs entreront en application le 1<sup>er</sup> septembre 2004 ;
- 3°) d'approuver la reconduction des tarifs 2003 des concerts de « Musique à l'Institut ».

#### Adopté à l'unanimité.

#### M. CHAMPIGNY

#### n° 25 - E.N.M.D.A.D. Aliénation d'instruments de musique réformés. Vente publique mobilière des domaines.

L'Ecole Nationale de Musique, de Danse et d'Art Dramatique d'Orléans dispose d'un parc instrumental composé de 310 instruments de musique, dont 23 ont été recensés comme pouvant être vendus.

Dans le but de réaliser la recette la plus élevée possible, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à remettre aux Services des Domaines pour aliénation, les instruments de musique réformés, et de les radier des registres d'inventaire, en vue de procéder à une vente aux enchères publiques par adjudication.

#### Adopté à l'unanimité.

#### M. CHAMPIGNY

#### n° 26 - E.N.M.D.A.D. Renouvellement du parc instrumental. Demande de subvention auprès de la D.R.A.C.

Dans le cadre du renouvellement des instruments de musique et afin de soutenir la Ville dans ses efforts d'investissement en faveur de l'équipement de l'E.N.M.D.A.D.O., il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Région Centre.

#### Adopté par 54 voix. Il y a 1 non participation.

#### ENVIRONNEMENT

#### M. DUPONT

### n° 27 - <u>Agenda 21. Résultats de la consultation en procédure adaptée.</u> Communication.

Le Conseil Municipal prend acte.

#### M. DUPONT

# n° 28 - <u>Journée de l'Environnement 2004. Partenariat avec la Caisse d'Epargne du Val de France Orléanais. Approbation d'une convention.</u>

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention à passer avec la Caisse d'Epargne du Val de France Orléanais, accordant son soutien financier à hauteur de 15 000 € à la Journée de l'Environnement du 30 mai 2004.

M. DUPONT

### n° 29 - <u>Festival de Loire 2005. Procédure allégée. Approbation de deux marchés sans formalités préalables.</u>

Affaire retirée de l'ordre du jour.

M. DUPONT

## n° 30 - <u>Aides à des associations menant des actions en faveur de l'environnement.</u>

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'association « La Route des Mers » pour la contribution à un voyage (sur les côtes d'Europe, Moyen Orient, Afrique, Amérique) permettant de recueillir des informations sur la gestion des ressources marines et de les mettre à disposition des instituteurs qui le souhaitent, via le site internet de l'association.

### Adopté par 54 voix. Il y 1 abstention.

M. DUPONT

# n° 31 - <u>Installation classée pour la protection de l'environnement.</u> C.H.R.O. à La Source. Mise à jour administrative et extension des activités. Avis à émettre.

Une enquête publique est ouverte, du 3 mai au 3 juin 2004, concernant la demande formulée par le Centre Hospitalier Régional d'Orléans (C.H.R.O.), pour son site de La Source, 14 avenue de l'hôpital, en vue d'une régularisation administrative de ses activités, notamment, l'augmentation de l'activité blanchisserie et de la puissance des installations de réfrigération ou compression.

L'établissement est soumis à la réglementation sur les installations classées, sous le régime de l'autorisation.

L'établissement étant situé sur notre commune et le rayon d'affichage étant de 1 km, notre Conseil Municipal, comme celui de Saint-Cyr-en-Val, Olivet et Ardon sont appelés à émettre un avis.

Compte tenu des éléments du dossier, il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la régularisation administrative des activités du C.H.R.O.

#### Adopté à l'unanimité.

#### <u>INFORMATION ET COMMUNICATION</u>

M. MARTIN

# n° 32 - <u>Magazine « Orléans.mag ». Régie publicitaire. Approbation</u> <u>de la grille des tarifs. Création d'une régie de recettes.</u>

La société SCOOP Communication a été choisie pour assurer la régie publicitaire du magazine « Orléans.mag » du numéro de juillet/août 2004 au numéro de juin 2006.

S'agissant de l'exécution d'un service public, la grille des tarifs publicitaires et les conditions de remises pratiquées par le titulaire du marché, pour les numéros précités, doivent être approuvés par le Conseil Municipal.

Il est donc proposé au Conseil Municipal:

- 1°) d'approuver la grille des tarifs des espaces publicitaires et des conditions de remises détaillés dans la délibération ;
- 2°) de décider de la mise en application de ces tarifs et remises à compter du numéro du magazine de juillet/août 2004;
- 3°) d'approuver la création d'une régie de recettes pour la commercialisation de ces emplacements publicitaires.

#### Adopté par 54 voix. Il y a 1 non participation.

#### TOURISME-RELATIONS EXTERIEURES-VIE ASSOCIATIVE

#### M. GABELLE

#### n° 33 - Relations extérieures. Attribution d'aides à des associations.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer des subventions à des associations au titre des animations menées dans les quartiers et dont le détail figure dans la délibération, pour un montant global de 20 850 €.

#### Adopté par 53 voix. Il y a 2 non participations.

#### M. GABELLE Mme MAUROY

#### n° 34 - <u>Relations internationales. Appels et bourses à projets.</u> Attribution d'aides.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer des subventions et bourses aux porteurs de projets individuels, de groupe ou associatifs suivants :

| Adopté à l'unanimité.   |       |  |  |
|---|-------|--|--|
| - Fédération Régionale des Maisons<br>des Jeunes et de la Culture de la Région Centre | 500€  |  |  |
| - Tu m'prêtes ton ombre   | 300 € |  |  |
| - Orléans-Parakou Solidarité  | 900€  |  |  |
| - Association Orléans-Lugoj   | 500€  |  |  |
| - Association Loire Vistule   | 700€  |  |  |

### M. PARAYRE Mme MIGNOTY-GONZALEZ

#### n° 35 - Vie associative. Attribution d'aides à des associations.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer des subventions aux associations suivantes :

- Union des Amicales Régionalistes du Loiret ......... 9 600 €

#### Adopté à l'unanimité.

#### Adopté à l'unanimité.

- C.E.R.C.I.L. 20 250 €

Adopté par 48 voix. Il y a 7 non participations.

#### **ACTION SCOLAIRE**

#### **Mme MARECHAL**

### n° 36 - Enseignement du premier degré. Aides à la réalisation de projets.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions aux établissements scolaires du premier degré qui sollicitent l'aide financière de la Ville pour la réalisation de leurs projets pédagogiques :

| - Maternelle Maria Montessori       | 110€  |
|-------------------------------------|-------|
| - Maternelle Claude Lewy            | 300 € |
| - Elémentaire Nécotin               | 274 € |
| - Elémentaire Guillaume Apollinaire | 500 € |
| - Elémentaire Louis Guilloux        | 825 € |
| - Elémentaire Jardin des Plantes    | 295 € |

#### Adopté à l'unanimité.

#### **ACTION SOCIALE**

#### M. DABAUVALLE

#### n° 37 - Aides en faveur d'associations relevant du secteur social.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer des subventions à diverses œuvres et associations à caractère social :

| - AGIR-abcd                                | 150€    |
|--|---------|
| - Le Club Retraités des Aydes              | 900€    |
| -Les Cyclamens Jusqu'à La Mort Accompagner | 700€    |
| la Vie (J.A.L.M.A.L.V.)                    | 800€    |
| - Office Orléanais des Retraités           | 1 000 € |
| - Le P'tit Mouflet                         | 0 600 € |
| - Le Secours Populaire                     | 2 000 € |

#### Adopté à l'unanimité.

#### **VIE DES QUARTIERS**

#### M. CARRE Mme BARANGER

#### n° 38 - Politique de la Ville. Attribution d'une aide à une association.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention de 12 000 € à l'association MEDIATION oeuvrant dans le cadre de la Politique de la Ville.

#### HYGIENE-SANTE-HANDICAP

#### **Mme BOIN**

#### n° 39 - Sidaction. Modification d'une précédente délibération.

En date du 23 avril 2004, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 1 000 € pour le Sidaction.

Il est proposé d'attribuer cette subvention à l'association Réseau Ville Hôpital Sida 45.

#### Adopté à l'unanimité.

#### <u>JEUNESSE</u>

#### Mme GRIVOT Mme LABADIE

#### n° 40 - Aides en faveur de groupements de jeunesse.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions suivantes aux groupements de jeunesse de la Ville :

#### Adopté à l'unanimité.

#### AFFAIRES SPORTIVES ET LOISIRS

#### **Mme GRIVOT**

#### n° 41 - Aides en faveur de groupements de loisirs.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'association Jadis Auto Orléanais pour ses animations autour des véhicules d'époque.

#### Adopté à l'unanimité.

#### **Mme GRIVOT**

# n° 42 - <u>Aides à des associations sportives pour le soutien à des manifestations et à titre exceptionnel.</u>

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution de subventions pour le soutien aux manifestations sportives et à titre exceptionnel aux associations suivantes :

- Lycée Voltaire équipe de tennis U.N.S.S. 250 €

- A.S.P.T.T. Orléans Athlétisme 1 800 €

#### TRANSPORT-CIRCULATION-STATIONNEMENT

#### **Mme CHERADAME**

# n° 43 - Aménagements cyclables. Programme 2004. Approbation du marché de maîtrise d'œuvre à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».

Lors des Conseils de Communauté des 11 mars et 15 avril 2004, la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », maître d'ouvrage, a approuvé le programme 2004 d'itinéraires cyclables, dont une partie concerne la ville d'Orléans.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- 1°) d'adopter le principe de la mission de maîtrise d'œuvre confiée à la Ville d'Orléans par la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » pour la réalisation de ce programme ;
- 2°) d'approuver le marché de maîtrise d'œuvre correspondant définissant les conditions d'intervention des Services Techniques de la Ville et leur rémunération estimée à 13 754,72 € T.T.C.

#### Adopté à l'unanimité.

#### <u>DEVELOPPEMENT,</u> <u>AMENAGEMENT ET PLANIFICATION URBAINE</u>

#### M. CARRE

# n° 44 - <u>Secteur Sonis. Mise en œuvre d'une Z.A.C. Approbation du bilan de la concertation préalable et approbation du dossier de création.</u>

Par délibération en date du 19 mars 2004, le Conseil Municipal a défini les grandes orientations de l'opération d'aménagement envisagée sur les terrains militaires du quartier Sonis acquis par la Ville et décidé d'engager la concertation préalable à la mise en œuvre d'une Z.A.C.

Il est rappelé que la composition d'ensemble proposée pour cet aménagement s'appuie sur une démarche d'intégration urbaine pour permettre de faire coïncider le projet avec le développement durable du quartier. Ainsi, les objectifs pour cette opération ont intégré une réflexion globale à l'échelle du quartier :

- ouvrir le site sur le quartier en développant des continuités avec les tissus urbains environnants et en créant un maillage de voirie avec le réseau viaire existant,
- mettre en valeur les espaces publics du quartier en proposant un aménagement d'ensemble qualitatif complémentaire et cohérent des deux espaces publics du quartier : la place d'Armes et la place Dunois,
- mettre en œuvre une programmation mixte résidentielle et d'implantations économiques tertiaires,
- implanter les équipements publics de proximité nécessaires au quartier.

Le bilan de la concertation fait ressortir des remarques portant sur les points suivants :

- l'organisation générale de l'opération : hiérarchisation et dimensionnement des voiries, aménagement de la place d'Armes et de la place Dunois, continuité du bâti, situation des venelles ;
  - la circulation et le stationnement ;
- les équipements : déplacement de la mairie de proximité Madeleine, demande d'une salle de quartier et d'un équipement sportif.

Les grands principes d'aménagements de la Z.A.C. exposés dans la délibération du Conseil Municipal du 19 mai 2004, sont confirmés.

Il est donc proposé au Conseil Municipal:

- 1°) de prendre acte du bilan de la concertation préalable, pour la mise en œuvre d'une Z.A.C. dans le secteur des terrains militaires acquis par la Ville : quartier Sonis ;
- 2°) de décider de créer une Zone d'Aménagement Concerté dénommée "Z.A.C. Sonis », située entre le boulevard de Chateaudun et la rue Croix Fauchet, délimitée par le périmètre défini sur le plan annexé à la présente délibération, en vue de la réalisation d'une opération d'urbanisme selon le programme précisé dans la délibération;
  - 3°) d'approuver le dossier de création de la Z.A.C. Sonis ;
- 4°) de décider que la Z.A.C. Sonis sera exonérée de la Taxe Locale d'Equipement et qu'il sera mis à la charge des constructeurs au moins le coût des équipements ;
- 5°) de prendre acte de la mise en œuvre d'une procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme, en vue de l'adaptation des règles d'urbanisme pour la réalisation de la Z.A.C. Sonis.

Adopté par 41 voix. Il y a 13 abstentions.

#### **DEVELOPPEMENT, ACTION FONCIERE**

M. CARRE

### n° 45 - Quartier Saint-Marceau. Rue de la Binoche. Mise à l'alignement. Acquisition de plusieurs bandes de terrain.

Compte tenu d'un nouveau plan d'alignement, il est proposé au Conseil Municipal de décider l'acquisition de cinq parcelles à plusieurs propriétaires rue de la Binoche, représentant une superficie de 264 m², et ce moyennant le prix global de 7 755 €, les frais notariés étant en sus et à la charge de la Ville.

#### M. CARRE

## n° 46 - Quartier de La Source. Ensemble immobilier situé rue Paul Langevin. Cession.

Un ensemble immobilier anciennement à usage de foyer pour les stagiaires de La Poste a été acquis par la Ville rue Paul Langevin.

Il est proposé au Conseil Municipal de céder à la Société Anonyme ZEPHYR l'immeuble situé 14, rue Paul Langevin à La Source moyennant le prix de 1 300 000 €, le désamiantage étant à la charge de l'acquéreur. Cette dernière y réalisera une opération immobilière prévoyant la restructuration de l'immeuble en une quarantaine de logements, après remise aux normes.

#### Adopté par 42 voix contre 13.

#### M. CARRE

n° 47 - Z.A.C. de la Charpenterie. Transfert de propriété des volumes aménagés à usage de parking public et de dalle paysagère au titre des équipements publics de la Z.A.C. Détermination du prix de revient définitif du parking en ouvrage et modification du montant de la redevance versée par le fermier.

L'aménageur, la S.E.M.D.O. chargée de réaliser les équipements publics de la Z.A.C. de la Charpenterie, doit transférer à la Commune la propriété des volumes construits, c'est à dire le parking sur 4 niveaux, le jardin réalisé sur la dalle haute du multiplex, et les circulations extérieures. La transaction intervient sans versement de prix, compte tenu des participations déjà versées par la Commune à l'aménageur en exécution de la convention publique d'aménagement.

En ce qui concerne le parking, la gestion de cet ouvrage a été confiée en affermage à la S.E.M. Orléans Gestion à la suite d'une procédure de délégation de service public. Au vu du prix de revient définitif arrêté à 15 526 256,79 € H.T., la redevance annuelle représente 4 % de ce montant, soit 621 051 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal:

- 1°) de décider d'acquérir les volumes correspondant aux ouvrages réalisés au titre des équipements publics de l'opération dénommée Z.A.C. de la Charpenterie, sans versement de prix compte tenu du montage financier de l'opération de Z.A.C. ;
- 2°) de transformer les avances de la Ville en immobilisations définitives par les écritures comptables détaillées dans la délibération ;
- 3°) d'approuver les termes de l'avenant n°1 au contrat d'affermage relatif à la gestion du parking, à passer avec la S.E.M. Orléans Gestion, fixant la redevance annuelle à 621 051 €, qui prendra effet à compter de la mise en service du parking.

#### PATRIMOINE

#### M. PELLOUX-PRAYER

n° 48 - Centre d'Animation Sociale Saint-Marceau et mini-crèche Dauphine. Travaux de restructuration. Lot n° 5 - métallerie. Approbation d'un marché négocié après appel d'offres infructueux.

Par délibération en date du 19 décembre 2003, le Conseil Municipal a décidé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour les travaux de restructuration du Centre d'Animation Sociale Saint-Marceau et de la Mini Crèche Dauphine.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché négocié après appel d'offres infructueux, à passer avec l'entreprise BERNARDI relatif au lot n° 5 − métallerie dans le cadre de ces travaux, pour un montant de 92 087,80 € T.T.C.

#### Adopté à l'unanimité.

#### RESEAUX DE COMMUNICATION ET DE L'ELECTRICITE

#### M. PELLOUX-PRAYER

n° 49 - <u>Musée des Beaux-Arts. Travaux de mise en sécurité.</u> <u>Modernisation du contrôle d'accès. Approbation d'un dossier</u> d'appel d'offres.

Lors des Conseils Municipaux du 31 mai 2002 et 20 juin 2003, les différents projets de mise en sécurité du musée des Beaux-Arts ont été approuvés.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres en trois lots relatif à l'exécution des travaux de détection intrusion et à la modernisation du contrôle d'accès du musée des Beaux-Arts.

#### Adopté à l'unanimité.

#### M. PELLOUX-PRAYER

n° 50 - Fourreaux appartenant à la Ville pour passage de fibres optiques. Mise à disposition du Département. Approbation d'une convention.

Compte tenu de l'importance des liaisons de communications à assurer entre l'ensemble de bureaux situé au 10, rue Emile Zola et celui du 15, rue Eugène Vignat, le Département souhaite mettre en place un câble en fibres optiques direct.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec le Département du Loiret pour la mise à disposition d'un fourreau permettant le passage d'une fibre optique rue Marcel Proust entre le 15 rue Eugène Vignat et le 10 rue Emile Zola.

#### M. PELLOUX-PRAYER n° 51 - S.I.G.O.R.

### n° 51 - <u>S.I.G.O.R. – T.C.S.P. 2ème ligne est/ouest. Approbation d'une convention d'échanges de données géoréférencées.</u>

Par délibération en date du 20 novembre 2003, la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (AgglO) a arrêté un tracé pour la 2<sup>ème</sup> ligne de transport en commun en site propre (T.C.S.P.). Elle souhaite disposer d'informations localisées issues du S.I.G.O.R. pour les études et la réalisation de cette dernière.

L'AgglO n'adhérant pas aux conventions de partenariat S.I.G.O.R., il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer entre les divers partenaires relative aux échanges de données géoréférencées issues du S.I.G.O.R.

#### Adopté à l'unanimité.

#### **ESPACES VERTS**

#### M. DUPONT

n° 52 - Locaux du personnel des Espaces Verts et toilettes publiques des parcs et jardins. Entretien ménager. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres relatif à l'entretien des locaux du personnel des Espaces Verts et des toilettes publiques des parcs et jardins portant sur une durée d'un an renouvelable deux fois.

#### Adopté à l'unanimité.

#### **VOIRIE ET PROPRETE**

#### M. PELLOUX-PRAYER

n° 53 - Voies d'agglomération de catégories 1 et 2. Travaux de voirie.

Programme 2004. Approbation d'un marché de maîtrise
d'œuvre à passer avec la Communauté d'Agglomération
« Orléans-Val de Loire ».

La Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », maître d'ouvrage, a inscrit dans son programme d'investissement 2004 :

- la réfection de la chaussée rue de la Gare pour la section faubourg Bannier et voies du tramway,
- la réfection des traverses Saint-Vincent et Halma Grand situées sur le boulevard Alexandre Martin.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- 1°) d'adopter le principe de la mission de maîtrise d'œuvre confiée à la Ville d'Orléans par la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » pour la réalisation des travaux de voirie sur les voies de catégories 1 et 2 au titre du programme 2004 ;
- 2°) d'approuver le marché de maîtrise d'œuvre correspondant, définissant les conditions d'intervention des Services Techniques de la Ville et leur rémunération estimée à 3 314,01 € T.T.C.

### M. PELLOUX-PRAYER n° 54 - Mobilier DECAUX. Contrats d'entretien. Approbation d'avenants de résiliation et de nouveaux contrats.

#### Affaire retirée de l'ordre du jour.

## M. PELLOUX-PRAYER n° 55 - <u>Secteurs concernés par des travaux de longue durée.</u> Exonération de droits de voirie.

Les travaux d'aménagement du domaine public empêchent ponctuellement l'activité des terrasses et nécessitent des déviations de circulation.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de décider d'exonérer des redevances concernant l'occupation du domaine public (terrasses, enseignes, etc ...) les commerces situés dans les secteurs énoncés dans la délibération.

#### Adopté à l'unanimité.

#### M. GABELLE Mme SERVAIS

### n° 56 - <u>Marchés de commerces non sédentaires. Règlement. Avis à</u> émettre.

Le règlement des marchés de la Ville d'Orléans, en vigueur depuis le 3 juillet 1975, a fait l'objet d'une révision complète.

En concertation avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », la Ville d'Orléans a décidé d'harmoniser les pratiques existantes sur l'ensemble des Communes tout en respectant les spécificités de certains marchés.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur le règlement des marchés des commerces non sédentaires de la Ville d'Orléans.

#### Adopté à l'unanimité.

#### M. PELLOUX-PRAYER

# n° 57 - Concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique. Travaux de dissimulation des réseaux. Modalités de participation d'E.D.F. Approbation d'un avenant.

Un contrat de concession pour la distribution publique d'énergie électrique a été signé entre la Ville d'Orléans et E.D.F. le 10 février 1993.

Conformément à l'article 8 du cahier des charges, il est prévu notamment, pour la période 1993-2008, la réalisation par le concessionnaire d'un programme d'enfouissement du réseau existant situé en centre ville.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 2 au contrat de concession pour la distribution publique d'énergie électrique, à passer avec E.D.F., afin d'apporter des précisions quant à la participation versée par le concessionnaire dans le cadre de ces travaux.

#### M. PELLOUX-PRAYER

n° 58 - Centre ville ancien. Mise en place de conteneurs enterrés. Convention pour la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive avec l'I.N.R.A.P. Approbation d'un avenant.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 à la convention, à passer avec l'I.N.R.A.P. afin d'apporter des précisions au déroulement du diagnostic d'archéologie préventive lié à la mise en place de conteneurs à déchets ménagers enterrés rue Louis Roguet et place Saint-Pierre Empont.

Adopté à l'unanimité.

<u>2 questions orales de M. SUEUR, l'une portant sur la reprise des liens du jumelage avec le nouveau Maire de Trévise et la seconde portant sur le cinéma des Carmes et son devenir.</u>

Orléans, le 1<sup>er</sup> juin 2004 Le Maire,

Serge GROUARD